



Clé du campus de la Doua, 29 bd du 11 novembre 1918
69622 Villeurbanne Cedex
tél CLSH : 04 72 43 11 69 fax : 04 72 43 15 85
Email directeur CLSH : clecampusdoua@gmail.com
Site web : <http://cle.univ-lyon1.fr>
SIRET 788 263 655 000 29 APE 853 G

PROJET PEDAGOGIQUE

ACCUEIL DE LOISIRS DE MINEURS

SANS HEBERGEMENT

*(Il s'agit de la réactualisation du projet pédagogique écrit le 5 novembre 2003.
Rédigé le 23/10/2007 par Jean-Sébastien CAU, responsable de l'Accueil de Loisirs,
Finalisé avec l'équipe lors de la réunion du 24/10/2007)*

SOMMAIRE

Présentation générale	Page 1
Les priorités du directeur	Page 2
Les 5 objectifs pédagogiques	Page 3
Une journée type	Page 8

PRESENTATION GENERALE

Le Clé est une association loi 1901 créée en 1973 et gérée par parents bénévoles.
Le président du C.A. est en relation directe avec le directeur de l'Accueil de Loisirs.

Au cœur du dispositif social de l'enfance des établissements du CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique), de l'INSA (Institut National des Sciences Appliquées de Lyon) et de l'UCBL (Université Claude Bernard de Lyon), il est destiné à offrir à leurs personnels des solutions de garde d'enfants adaptées à leurs besoins.

Une crèche a été créée en 1994 et embauche aujourd'hui 8 salariés permanents, dirigée par une responsable qualifiée. Elle accueille 30 enfants de 3 mois à 3 ans. Située dans le même bâtiment, elle utilise donc une partie des locaux de l'Accueil de Loisirs.

Situé sur le domaine scientifique de la Doua, à côté du Parc de la Tête d'Or, l'Accueil de Loisirs dispose de près de 600 m² de locaux, tout rénovés (année 2006-2007) et de 2 000 m² de jardin clôturé, avec quelques jeux extérieurs.

L'Accueil de Loisirs est habilité par Jeunesse et Sports pour accueillir tous les mercredi 48 enfants de 3 à 6 ans et 70 enfants de 6 à 11 ans. Durant les vacances scolaires, seulement 30 enfants de 3-6 ans sont accueillis car les salles de crèche sont prêtées le mercredi sont utilisées.

Le mercredi, les parents peuvent confier leurs enfants à la journée ou la demi-journée, avec ou sans le repas, sans avoir à prévenir à l'avance de leur venue ou absence.
Pour les vacances (Toussaint, Février, Pâques et Juillet), les parents doivent en revanche s'inscrire à l'avance, pour des semaines entières, et à la journée.

Quand il reste des places, les mercredi ou les vacances, les « extérieurs » peuvent s'inscrire, ce qui permet d'ouvrir l'Accueil de Loisirs sur le quartier et une plus grande mixité sociale.

L'Accueil de Loisirs est dirigé depuis octobre 2003 par un directeur titulaire du Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Direction. (BAFD)

Il est secondé par un adjoint, actuellement en cours de formation BAFD.

Une équipe de 11 à 12 animateurs, tous ayant le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animation (BAFA) ou en cours de formation, encadrent les enfants..

LES PRIORITES DU DIRECTEUR

VIS - A - VIS DES ENFANTS

1. Toujours décider en donnant la priorité à l'intérêt de l'enfant, jamais uniquement à celui de l'adulte.
2. Garantir prioritairement à tout instant la sécurité physique, morale, affective et matérielle de l'enfant.
3. Rendre les enfants acteurs de leurs vacances en permettant l'émergence de leur idées sur leur vécu des vacances.
4. Valoriser les temps de vie quotidienne autant que ceux des activités d'animation.
5. Défendre une politique de qualité concernant les repas
6. Permettre à l'enfant la prise de responsabilités et l'accès à l'autonomie par une pédagogie adaptée à son âge.

VIS - A - VIS DE L'EQUIPE

1. Respecter un contrat moral tacite pour une vie collective d'adultes harmonieuse et enrichissante.
2. Valoriser le travail de chacun pour l'aider à exploiter au mieux son potentiel, dans une dynamique de responsabilisation et d'autonomie.
3. Faire évoluer ensemble le projet pédagogique pour que chacun, quelle que soit sa fonction, donne du sens à son travail.
4. Optimiser le travail d'équipe grâce au concept des 6 C : Compétence, Complémentarité, Concertation, Cohérence, Cohésion et Convivialité.
5. Privilégier des temps de réunions bilans adaptées (donc pas forcément très longues) et constructives.
6. Veiller au respect de l'environnement du centre, des locaux et matériel mis à disposition.

LES INTERDITS

Pour les adultes :

- Maltraiter un enfant : violence physique ou psychologique. Le licenciement serait automatique, avec un rapport à la DDJS du Rhône et un dépôt de plainte.
- Utiliser toute drogue sur le centre, pendant ou en dehors des heures de travail. Le licenciement serait automatique, avec un rapport à la DDJS du Rhône.
- Fumer en présence des enfants, dans les locaux et le minibus du CLE.

Pour les enfants :

Un enfant dont l'attitude mettra gravement en danger le groupe, les adultes ou lui-même sera exclu temporairement ou définitivement du CLE.

LES 5 OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

1/ Garantir, durant toute la prise en charge des enfants, leur bien-être, leur sécurité physique, affective, morale et matérielle.

Moyens à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif :

- ✓ Etre en mesure de savoir à tout instant où se trouve n'importe quel enfant de son groupe (communication enfants- animateurs et entre animateurs).
- ✓ Apprendre à connaître les enfants, leurs possibilités et leurs limites.
- ✓ Etre à l'écoute des enfants, de leurs besoins, leurs désirs, leurs difficultés ou leurs particularités (famille, santé, etc.).
- ✓ Proposer des activités adaptées à chaque groupe d'enfants.
- ✓ Veiller à la propreté, au rangement du matériel et à l'aménagement (mobilier adapté) des lieux.
- ✓ Etre très vigilant sur les rapports de force dans un groupe d'enfants. Empêcher toute violence psychologique (exemple : prévenir les situations de boucs émissaires).
- ✓ Respecter les valeurs (familiales, religieuses etc...) des enfants.
- ✓ Prendre conscience du pouvoir exercé par l'animateur du fait de son statut pour l'utiliser à bon escient. Toute violence physique ou psychologique d'un personnel du CLE envers un enfant étant proscrite et devant être dénoncée.
- ✓ Pratiquer les soins par des personnes titulaires de l'attestation PSC NIVEAU 1 (anciennement AFPS). La fonction d'assistant sanitaire, sur le centre, est remplie par la direction (directeur ou adjoint). Lors des sorties, elle est assurée en priorité par une personne titulaire de la qualification de secourisme citée ci-dessus.

2/ Créer une dynamique de vacances où l'enfant est réellement acteur.

Le temps des mercredis et des vacances scolaires doit se démarquer de l'école et représenter réellement un temps de vacances appartenant aux enfants.

Moyens à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif :

- ✓ Respecter les rythmes des enfants. Ils doivent pouvoir se détendre, simplement se reposer. Après le repas, un enfant encore endormi lors du début d'une activité se réveillera naturellement, sans l'intervention de l'animateur.
- ✓ Laisser les enfants choisir leurs activités de loisirs et en leur donnant les moyens de proposer leurs idées. Néanmoins, l'animateur doit faire des propositions de projets d'animation adaptés aux besoins et désirs des enfants.
- ✓ Aucun planning, synonyme de rigidité, ne sera affiché à l'attention des enfants ou des parents.
- ✓ Privilégier la créativité et le plaisir. Les apprentissages qui passent par le jeu sont plus dynamiques et donc souvent plus efficaces que les méthodes plus scolaires.
- ✓ La logique de la réussite est prioritaire dans toute activité ludique avec les enfants, mais l'acceptation de la défaite est aussi un apprentissage.

3/ Contribuer à la socialisation de l'enfant et favoriser en particulier l'intégration de chaque enfant au sein du groupe.

La collectivité va permettre à chaque enfant de se construire et de trouver sa place.

Moyens à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif :

- ✓ Privilégier le développement de l'enfant au sein d'un groupe d'âge adapté, mais sans cloisonner les groupes. (groupe des tout petits 3 ans, groupe des petits 4-6 ans, groupe des moyens 6-8,5 ans et groupe des grands 8,5-11 ans). Un enfant pourra changer de groupe en cours d'année scolaire s'il en est jugé capable, s'il le souhaite : la décision est prise par la direction en concertation avec les animateurs, les parents et l'enfant.
- ✓ Veiller à ce que tout enfant, quelle que soit sa différence, soit accepté au sein d'un groupe.
- ✓ Porter une attention sur tous les enfants de son groupe. (exemple : parler de chaque enfant dans une réunion bilan exceptionnelle).
- ✓ Reconnaître les individualités, ou les petits groupes par affinités : intérêt individuel et intérêt collectif ne s'opposent pas, mais se complètent.

- ✓ Favoriser les échanges entre les enfants et l'équipe éducative, dans une dynamique de respect, de dialogue, d'écoute et de confiance, et dans les temps formels (réunions d'enfants, activités, etc.) ou informels (repas, etc.).
 - ✓ Instaurer des règles de vie collectives claires et acceptées de tous, enfants et adultes.
 - ✓ En se donnant les moyens de faire respecter ces règles, et de sanctionner le cas échéant, le cadre permet à l'enfant de se construire en déterminant un espace de liberté clair dans lequel il pourra s'épanouir.
 - ✓ La direction sera toujours présente pour soutenir les animateurs dans leur gestion de l'autorité. (conseils, entretiens avec un enfant, décisions à prendre).
 - ✓ Les règles ne sont pas figées, elles sont élaborées, pratiquées, négociées et redéfinies en fonction des besoins ou envies nouvellement observées.
 - ✓ Co-éduquer avec les familles, au travers de relations constructives et conviviales à l'occasion par exemple des temps d'accueil, des sondages d'opinion, etc.
- Au départ de l'enfant, l'équipe doit être en mesure de donner aux parents des informations sur le comportement, le relationnel (avec les autres enfants ou l'équipe), les activités (menées par l'enfant précisément, pas seulement par le groupe) et la vie quotidienne (sieste, repas, etc.).
- La communication avec les parents est parfois délicate, surtout en cas de difficultés : la direction est l'interlocutrice privilégiée pour régler les problèmes, ceci afin d'éviter de placer les animateurs dans des situations conflictuelles difficiles à gérer.

4/ Favoriser l'autonomie et la responsabilisation par une pédagogie adaptée aux différents âges.

Plus l'enfant est acteur de ses loisirs, plus il profitera de ses vacances.

Moyens à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif :

- ✓ Accompagner l'enfant dans l'apprentissage de gestes ou d'actions de la vie quotidienne, adaptées à son âge (exemple : s'habiller, manger, se laver les mains, etc.). En effet, être autonome ne signifie pas faire tout et tout seul. Par ailleurs, prendre conscience de l'importance de ces gestes (exemple : l'hygiène) constitue un pas supplémentaire vers l'autonomie.
- ✓ Permettre à l'enfant d'exprimer ses envies et en l'accompagner dans la réalisation de ses projets (conception, réalisation et analyse).
- ✓ En favoriser l'émergence de la parole de l'enfant sur son vécu. (Exemple : forum ou conseils d'enfants).
- ✓ Construire les règles de vie avec les enfants, de façon ludique et positive.

Une formulation par une multitude d'interdictions ne facilite pas l'acceptation des règles par le groupe.

Les règles doivent être adaptées aux responsabilités de chacun, aux besoins et possibilités des enfants. L'adulte a un rôle d'accompagnateur dans la mise en place des règles de vie.

- ✓ Sensibiliser fortement les enfants sur le respect des personnes (enfants, animateurs), mais aussi des lieux et du matériel (propreté, rangement, jouer avec des jeux adaptés à son âge).

5/ Favoriser l'épanouissement individuel de l'enfant, en l'amenant à découvrir et exploiter toutes ses potentialités.

Apprendre en s'amusant, c'est ce que le CLE propose d'offrir.

Moyens à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif :

- ✓ Proposer des activités variées (sportives, culturelles, scientifiques ou artistiques), répondant le plus fidèlement possible aux désirs et aux besoins des enfants.
- ✓ Inscrire ces activités dans une réelle dynamique de projet pour que chacun y donne du sens (enfant et animateur) et y participe avec plaisir. Rebondir sur les idées ou les jeux d'individus ou de petits groupes pour être en adéquation avec leur demande. Refuser les « activités gadgets » ou de consommation. (exemple : aller au cinéma voir un film très commercial, à intérêt pédagogique limité).
Un décloisonnement des groupes d'âges peut se faire pour permettre aux animateurs d'exploiter aux mieux leurs compétences techniques individuelles. (exemple : ateliers créatifs regroupant tous les 6-11 ans).
- ✓ Susciter la créativité, le plaisir et l'imaginaire de l'enfant. Soigner par conséquent la présentation des activités (exemple : affichages, annonces théâtrales, etc.).
- ✓ Permettre à l'enfant de réussir. En l'aidant à exploiter ses potentialités intellectuelles, manuelles, artistiques ou sportives, en valorisant ses efforts et ses progrès.
- ✓ Exploiter l'environnement du CLE (ses locaux, son matériel pédagogique, sa situation géographique) pour construire des projets (sur le site, mais aussi à l'extérieur).
- ✓ Aménager l'espace avec les enfants pour qu'ils se l'approprient et aient envie d'y jouer (décoration des murs, etc.).

UNE JOURNEE TYPE

8H00 Arrivée de l'équipe.

Temps convivial, mais aussi de préparations ultimes de la journée et d'échange d'informations de dernière minute.

8H15 Accueil des enfants

Les familles se rendent directement dans les salles et sont accueillies par les animateurs.

L'enregistrement sur les listes de présences doit être très rigoureux car il entraînera directement la facturation des familles.

Les parents doivent informer les animateurs de l'horaire de départ de leurs enfants, d'éventuels problèmes de santé, et indiquer l'identité de la personne qui viendra les chercher.

Les animateurs doivent être particulièrement vigilant sur la surveillance du groupe (toujours bien savoir où est chaque enfant).

Les familles nouvelles sont d'abord accueillies par la direction, puis par les animateurs.

A la fin du temps d'accueil, les animateurs doivent informer la direction des effectifs journaliers exacts.

9H30 Activités

Réalisation des projets d'animations.

11H00 Accueil et départ des enfants inscrits à la demi-journée.

Les mercredi, les parents peuvent en effet inscrire leurs enfants à la journée, ou à la demi-journée, avec ou sans le repas, sans jamais prévenir à l'avance d'une présence ou absence.

11H15 Repas pour les 3-6 ans.

Durant le repas, les animateurs mangent aux mêmes tables que les enfants et doivent :

- favoriser le dialogue
- veiller à ce chaque enfant mange à sa faim
- aider les enfants à se servir, selon leur âge
- éviter le gaspillage de nourriture
- faire goûter chaque enfant à tout, même éventuellement en petite quantité
- faire respecter un niveau sonore agréable : les deux extrêmes étant les cris à travers les tables et le silence complet
- favoriser l'apprentissage de la propreté
- veiller au respect entre enfants et personnel de service.

Le repas peut-être animé par des petits jeux à condition qu'ils ne nuisent pas à l'ambiance sonore générale

Il faut éviter que les enfants ne se lèvent durant le repas afin qu'ils puissent profiter pleinement de leur repas, sans bousculades.

Les enfants participent au débarrassage des tables, à condition que le déroulement soit calme et sécurisé.

12H15 Début de la mise de table pour les 6-11 ans, pour un début de repas à 12H30 au plus tard.

A la fin du repas 13Hh30, les enfants participent au débarrassage et nettoyage des tables.

Le retour dans les salles, après un passage par les sanitaires pour l'hygiène, doit se faire impérativement dans le calme car les 3-6 ans sont pour certains en temps sieste depuis près d'une heure.

13H A 14H Temps d'accueil et de départ pour les inscrits en demi-journée0

14H30 Fin du temps calme, et reprise des activités.

16H00 à 17H Goûters.

Le goûter peut être préparé avec les enfants (exemple : confection d'un gâteau) et être pris soit en salle de restauration, soit dans les salles respectives des groupes.

En revanche, il est absolument interdit de consommer tout plat éventuellement préparé par les familles (à l'occasion d'un anniversaire par exemple).

Le goûter ne doit jamais se finir après 17h00 car la gestion des groupes est plus difficile avec l'arrivée des parents.

17H A 18H Temps d'accueil et de départ.

Les animateurs accueillent les parents dans les salles ou le jardin du centre.

Une très grande surveillance de tous les enfants est impérative à ce moment en raison des allers et venues très nombreux, le portail étant laissé généralement ouvert par les parents.

Avec leur liste, les animateurs s'assurent du départ de chaque enfant, et avec la bonne personne signalée à l'accueil du matin.

Il est aussi important de vérifier que les enfants repartent bien avec leurs affaires personnelles. Au départ de l'enfant, l'équipe doit être en mesure de donner aux parents des informations sur le comportement, le relationnel (avec les autres enfants ou l'équipe), les activités (menées par l'enfant précisément, pas seulement par le groupe) et la vie quotidienne (sieste, repas, etc.).

En cas de problème avec un enfant, les animateurs doivent impérativement en informer la direction qui, seule, décidera de la position à tenir vis-à-vis de la famille. En effet, certaines discussions ne doivent pas avoir lieu dans un couloir, ou sans le soutien de la direction.

Il est conseillé aux parents de prévenir d'un éventuel retard afin de ne pas inquiéter inutilement l'enfant concerné. Mais les animateurs doivent s'abstenir de faire culpabiliser l'enfant dont les parents sont en retard, même sur le ton de la plaisanterie.

Pendant ce temps de départ, le rangement du centre peut commencer, avec l'aide éventuelle (mais non obligatoire) des enfants volontaires, et en veillant à ne pas donner au centre une image de saleté repoussante.

18H Réunion de bilan et de préparation. Jusque 19H.

La réunion se fait par groupe ou en équipe entière selon les besoins.

Cette réunion permet de :

- Discuter du contenu de la journée : aspects positifs, négatifs
- Préparer le mercredi suivant
- Favoriser la concertation entre les animateurs et la direction
- Privilégier l'expression de tous les animateurs (plus facile en petit groupe qu'en grand groupe)

Par ailleurs, une réunion par mois a lieu en équipe entière(jusque 20h30), afin d'évaluer et de préparer les projets d'animations de chaque groupe sur plusieurs mercredi.

Cette réunion permettra aussi l'évaluation régulière de ce projet pédagogique.